

Assemblée générale des membres de l'ASP à Olten

Sous la direction de la présidente de l'ASP Gabi Rüttimann, l'assemblée générale des membres a eu lieu ce printemps à Olten – avec l'espoir que le chemin serait raccourci pour les membres de la Suisse romande. Mais peu de Romands ont fait le chemin. Cela était-il dû au temps printanier?

Exercice avec des extrémités ouvertes

L'exercice a été caractérisé entre autres par le transfert prévu du traitement de psychothérapie du modèle de délégation au modèle d'ordonnance. La collaboration entre les trois associations ASP, FSP et SBAB était constructive et il était important que les trois partenaires paraissent unis sur les questions tarifaires. «Cela fait du bien que nous tirions à la même corde et que nous puissions parler d'une seule voix vis-à-vis des parties prenantes», conclut la présidente, Gabi Rüttimann.

Peu avant l'assemblée générale des membres, une réunion avec le directeur remplaçant de l'Office fédéral de la santé publique (OPSP), Stephan Spycher, a eu lieu. Son objectif déclaré était de recueillir des arguments pour faire avancer le modèle d'ordonnance. Le Conseil fédéral avait approuvé en effet le changement de psychothérapie déléguée en modèle d'ordonnance à condition que cela ne coûte rien de plus. En principe les dépassements de budget doivent être présentés au Parlement. L'OFSP a donc besoin d'arguments solides vis-à-vis du Parlement, pour expliquer pourquoi une augmentation fait sens. Du côté des associations beaucoup d'arguments ont déjà été livrés, qui légitiment plus de ressources. Cependant, il n'est pas exclu que tout tombe à l'eau et reste avec le modèle de délégation existant.

Pour le travail sur la structure tarifaire, une collaboration avec la Fédération des médecins suisses (FMH) était planifiée. Malheureusement, cette collaboration n'a pas eu lieu en partie en raison d'une restructuration du personnel et du manque de ressources chez la FMH. Aussi car le Dr. Ernst Gähler, vice-président de la FMH, est décédé inopinément. Entre temps, une collaboration avec l'Université Nordwestschweiz (FHNW) est envisagée.

En rapport avec l'intégration de la Charte dans l'ASP, le grand travail du président de la Charte, Peter Schulthess, et du secrétariat de l'ASP a été complimenté. Le président de la Charte mentionne également la coopération et les défis qui y sont liés dans la fusion de deux cultures. L'intégration est cependant en bonne voie et les différences restent dans les limites.

En ce qui concerne le transfert des actifs de l'association, la Charte a dû nommer deux liquidateurs pour satisfaire tous les créanciers. Le côté financier est désormais chose faite et a pu être clôturé fin 2014.

Le curriculum ASP sur la bonne voie

À l'intérieur de l'association, les travaux pour l'accréditation ordinaire avec le curriculum C vont bon train. Le groupe de pilotage mis en place à cet effet travaille très intensément et a effectué une première consultation avec les instituts participants. La question principale qui se pose pour l'ASP est de comment mieux représenter les instituts, afin que ceux-ci reçoivent l'accréditation.

Il existe plusieurs variantes pour accréditer les filières de formation postgrade des instituts de formation.



Dans le chemin A, les instituts entreprennent une accréditation indépendante et directe. Cinq instituts ont choisi ce chemin. Dans le chemin B, un prestataire de formation postgrade peut se laisser accréditer sous le patronat d'une organisation, par exemple sous la garde de l'ASP.

Le chemin C est le plus choisi et prévoit que les instituts se décident pour une filière de formation postgrade commune. Huit instituts ont choisi ce chemin et décidé de se laisser accréditer avec un curriculum commun de l'ASP. Au centre des discussions actuelles est la question de savoir quelles parties de la formation postgrade doivent être communes (génériques) et quelles parties spécifiques aux méthodes. Les discussions passionnantes sur ce contenu sont constructives et déjà bien avancées.

Enfin, il existe – aussi selon le désir de l'OFSP – un chemin D, lequel prévoit la remise d'un titre de spécialiste «sur dossier», ce qui serait prévu en particulier pour les personnes qui ont suivi une filière différente. Cependant, ce chemin n'est aujourd'hui plus actuel. Il doit être laissé aux soins des instituts d'accepter ou non des personnes qui ont suivi une filière différente.

Pour les associations du Tessin et de la Suisse romande, il s'ouvre une chance d'offrir un curriculum commun. La situation s'est détendue entre les associations. Comme élément séparateur, les études de base sont principalement mises en évidence, mais de nouvelles coopérations sont devenues possibles. L'exigence principale de l'intégrité peut être maintenue, si au moins la moitié de la formation postgrade doit être suivie en Suisse.

Régions et commissions

L'ASP ne compte pas beaucoup de membres en Suisse romande, mais elle bénéficie d'un noyau très actif. La section régionale a pu répondre à beaucoup de questions. Il convient de noter que par le passé il était plus facile d'entrer dans l'ASP.

Les cantons de Genève et Neuchâtel sont encore très lents pour l'octroi de l'autorisation de pratique. Bien que les cantons n'aient plus ce droit factuel, ils s'arrogent encore toujours le droit de décision pour les autorisations.

Au Tessin, l'ASP en collaboration avec la FSP ont organisé un congrès en automne, auquel 150 personnes

ont pris part. Des représentants du département de la santé étaient également présents. Une autre manifestation a eu lieu en février, à laquelle ont participé 120 personnes. La section régionale de l'ASP au Tessin est de plus en plus perçue comme un point central pour l'expertise en psychothérapie.

La Commission d'éthique critique le fait qu'il n'y a toujours pas de lignes directrices pourtant urgentes, surtout dans le domaine des enfants et adolescents. Il y a le problème que spécialement les questions sexuelles ne peuvent pas être traitées correctement. Dans le monde entier, la question est traitée très différemment. Mais en Suisse, les règles sont très rigides, avec une période d'attente de 10 ans. Ces 10 années de délai de protection ont cependant été créées par faute de lignes directrices en psychothérapie et ont été ordonnées par un tribunal. Pour cette raison, une documentation appropriée est jugée urgente du côté de l'ASP.

Publications

Il y a un grand chevauchement entre les revues «Évolution de la profession du psychothérapeute» et «à jour!». Il a donc été décidé de fusionner cette année encore les deux publications. Les éditions seront aussi bien disponibles en version imprimée qu'en libre accès.

La Charte continuera de publier le journal «Science psychothérapeutique». La version imprimée paraît deux fois par année. Certes le journal a perdu des lecteurs/lectrices, ce qui est probablement dû à la possibilité de prendre connaissance de cette publication aussi en libre accès. Les versions imprimées peuvent être obtenues gratuitement auprès de Miriam Marri, secrétaire de la Charte.

Après des discussions vivantes et engagées, la présidente clôture l'assemblée des membres de l'ASP et remercie tous les participants. En raison de l'assemblée de la Charte de l'après-midi, les personnes présentes étaient invitées au repas de midi, au cours duquel plusieurs liens du réseau ASP de la psychothérapie ont pu être noués.

Marianne Roth

